

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/.../2024-2025 POUR LE MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DES ORDINATEURS PORTABLES DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION (CVR).

Date de Publication : .../.../2024

Date d'ouverture des offres : .../.../2024

1. Objet

Dans le cadre de faire efficacement son travail et de l'achat des ressources matérielles nécessaires pour l'exécution de l'une de ses missions, la CVR vous invite, par le présent appel d'offre, les soumissionnaires à présenter leurs offres, sous plis fermé pour la fourniture des ordinateurs portables dont les spécifications techniques détaillées se trouvent en annexe à la présente.

2. Origine des fonds

Les paiements prévus au titre de ce marché sont imputables sur la ligne budgétaire des frais de fonctionnement et d'activités de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), exercice 2024-2025.

3. Spécificité du marché

La passation du marché sera conduite par l'Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est en un seul lot constitué :

- Des Ordinateurs Portables, **HP ProBook 450 G8-Intel core i5 -1135G7/jusqu'à 2.40 GHz Win 10 Pro 64 bits-carte Graphique Intel Iris Xe 8Go Ram-512 Go SSD NVMe, HP Value-15.6"IPS 1920*1080(Full HD)-Wi-Fi6 brochet argent Aluminium-Clavier: Français. Garantie de 2 ans de remplacement**

4. Condition de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de condition à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution de ce marché

5. Langue de l'offre.

Les offres ainsi que toutes les correspondances concernant la soumission sera rédigée en langue française.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offre

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté sur le site de la CVR ; info@cwr.bi ou peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h00', Heure locale (GMT+2) au Bureau de la Commission Vérité et Réconciliation.

7. Garantie de soumission

L'offre sera accompagnée d'une garantie bancaire de soumission dont le montant est fixé à cinq cent mille de francs burundais (BIF 500 000).

Elle sera émise par une banque agréée conformément à l'article 169 du nouveau Code des Marchés Publics et au modèle y relatif en annexe et devra faire partie intégrante de l'offre.

Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse des offres. Elle sera saisie et réalisée en cas de désistement du soumissionnaire en défaut.

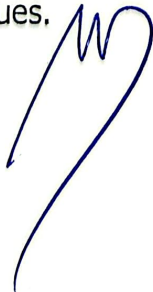
La garantie est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

4. Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Président de la Commission Vérité et Réconciliation, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.
5. Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont placées dans une enveloppe extérieure et portant mention : OFFRES POUR LA FOURNITURES DES ORDINATEURS PORTABLES. Les offres sont à présenter en langue française et établies en 6 exemplaires dont un(1) original et cinq(5) en copies.

Documents constituant l'offre.

6. L'offre technique comporte :

- une garantie de soumission remplie selon le modèle en annexe;
- un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en cours de validité délivrée par l'OBR ;
- une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et encours de validité ;
- l'acte d'engagement signé selon le modèle en annexe;
- l'adresse fixe du soumissionnaire ;
- les spécifications techniques.



7. L'offre financière comporte :

- le bordereau de prix ;
- L'acte de soumission ;
- Le délai de livraison.

8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixe à 90 jours calendaires à compter du jour de l'ouverture des offres.

9. Date et heure limite de dépôt des offres.

Les offres doivent être déposées à la CVR au plus tard le 23.11. / 10.00. / 2024 à 10 heures 00'.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le même jour en date du 23.11. / 10.00. / 2024 à 10 heures 30 dans la salle des réunions de la CVR en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de la Commission Vérité et Réconciliation en date et heure ci-haut mentionnées.

Délais et lieu d'exécution

Le délai d'exécution est de 6 mois répartis en deux trimestres, et chaque commande sera livrée dans les 10 jours à compter de la date de la réception du bon de commande.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception au niveau de la Commission Vérité et Réconciliation.

11. Monnaie de l'offre

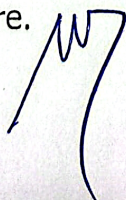
Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixe (invariables) sur une période de six mois et s'attendent hors toute taxe.

12. Critères de Qualification

Les exigences en matière de qualification sont : l'offre administrativement et techniquement conforme et moins distante dont le soumissionnaire a été qualifié.

13. Réception de Fournitures

La Commission Vérité et Réconciliation mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des articles conformément à l'offre.



Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures.

14. Règlements des différents

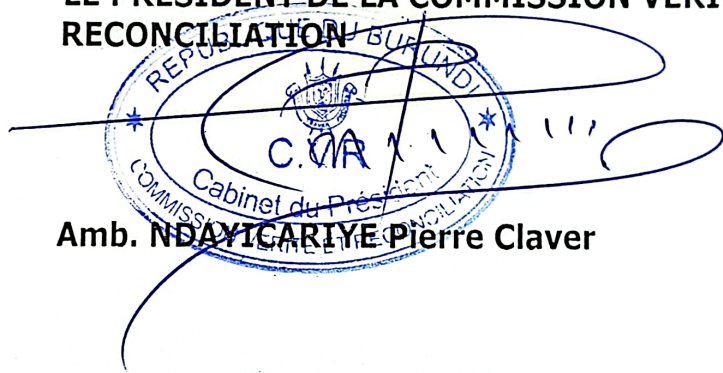
En cas de litige, le conflit sera réglé conformément au Code des Marchés Publics Burundais.

15. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Commission Vérité et Réconciliation au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de l'ouverture de l'offre.

Fait à Bujumbura, le/...../2024

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION VERITE ET
RECONCILIATION**



Amb. NDAYICARIYE Pierre Claver